



Compte-rendu de la réunion « Hydromorphologie et bon état écologique »

Le 19 mai 2009 à Rexpoede

Cette réunion rassemblait les membres des 3 Commissions Thématiques du SAGE de l'Yser, les membres de la CLE ainsi que les maires du territoire.

Etaient présents :

Monsieur SCHEPMAN, Président de la CLE, Vice-Président du Conseil Général du Nord en charge de la Politique de l'Eau
Monsieur DRIEUX, Vice-Président de la CLE, Président du SIABY et Maire de Noordpeene
Madame STAELEN, Vice-Présidente de la CLE, Vice-Présidente du SIABY, Adjointe au maire de Steenvoorde
Monsieur BOLLE, Maire de Zuytpeene
Monsieur DELASSUS Bernard, Maire d'Hardifort
Monsieur BEHAEGEL, Maire d'Houtkerque
Monsieur BRONGNIART, Maire de Rexpoède
Monsieur HEYMAN, délégué du SIABY pour la commune de Winnezeele
Monsieur GOUSSEN, Adjoint au Maire de West-Cappel
Monsieur DEBOUDT, Vice-Président de la Communauté de Communes de l'Yser
Monsieur DENYS, Habitant de Zegerscappel
Monsieur NOVELLE, Adjoint au Maire de Rubrouck
Monsieur DEVULDER, Conseiller Municipal de Zegerscappel
Monsieur DEHEELE, Adjoint au Maire de Buyssecheure, Président de l'association Buyssecheure Bocage
Monsieur GLACET, Chambre d'Agriculture du Nord
Monsieur BOLLENGIER Denis, représentant la Chambre d'Agriculture du Nord dans la CLE du SAGE de l'Yser
Monsieur PARMENTIER, représentant le Département du Nord
Madame LEDDA, représentant le Département du Nord
Monsieur MARIS, Adjoint au maire de Godewaersvelde
Monsieur MARTIN, représentant la DDAF du Nord
Monsieur LECLAIRE Gautier, Habitant d'Houtkerque
Monsieur LECLAIRE Francis, Habitant d'Houtkerque
Monsieur FRANCKE, Maire de Bambecque
Monsieur TONNOIR, représentant la DREAL Nord Pas-de-Calais
Monsieur FEUTRY, représentant la DREAL Nord Pas-de-Calais
Monsieur LETELLIER, représentant la DDE du Nord

Monsieur RYCKELYNCK Thierry, Houtland Nature
Monsieur DELBECQUE, Pays des Moulins de Flandre et Pays Cœur de Flandre
Monsieur VAULTIER, Noréade
Monsieur LEFEBVRE, représentant l'Agence de l'Eau Artois-Picardie
Monsieur JOURDAN, représentant l'Agence de l'Eau Artois-Picardie
Monsieur BOLLENGIER Jacques, Délégué du SIABY pour la commune d'Oost-Cappel
Monsieur FOUQUET, représentant la Région Nord Pas-de-Calais
Madame FRUCHART, représentant la Région Nord Pas-de-Calais
Monsieur BROUWER, Fédération Départementale des Chasseurs du Nord
Monsieur PATOOR, représentant les AAPPMA du territoire
Monsieur KLEINPRINTZ, Fédération du Nord pour la Pêche et la Protection du milieu aquatique
Monsieur KOCISZEWSKI, Vice-Président de l'Assemblée pour la Défense de l'Environnement du Littoral Flandre-Artois (ADELFA)
Monsieur LEURS Stéphane, représentant l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
Monsieur HEMELSDAEL, membre du bureau de l'ASAD Nord de France
Monsieur AJOUZ, représentant l'AMEVA (Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Somme)
Mademoiselle LORENSKI, Animatrice du SAGE de l'Yser

Etaient excusés :

Madame PAVY, Conseillère Régionale
Madame CROCKEY, Conseillère Régionale
Madame DANION, Chambre d'Agriculture du Nord
Madame DESPREZ, Chambre d'Agriculture du Nord
Monsieur DECODTS, Maire de Cassel
Monsieur VALOIS, Conseiller Général
Monsieur RAOULT, Sénateur du Nord
Madame VISTICOT, Maire de Terdeghem
Monsieur Gérard IOOS, Maire de Zermezeele
Monsieur DELASSUS Christian, Maire de Ledringhem
Monsieur BATAILLE, Maire de Steenvoorde
Monsieur PAGNERRE, représentant la Communauté de Communes de Flandre
Monsieur DESMADRYL, représentant le Mouvement National de Lutte pour l'Environnement 59/62, Comité de l'Yser
Monsieur RYCKELYNCK François, Fédération Régionale Nord Nature
Monsieur BOLLENGIER Bart, Yser Houck
Monsieur ALLOY, Vice-Président de l'Association « Vivre en harmonie avec la Becque »
Monsieur LACRESSONNIERE, Président de l'Association « Vivre en harmonie avec la Becque »
Monsieur VAIREAUX, membre de la CLE représentant la CCI du Nord

Monsieur CAULIEZ, Directeur Général USAN
Monsieur GALAND, Chef des Services Techniques USAN
Madame BARROIS-SENECHAL, FREDON
Madame CREPIN, FREDON
Madame CHEVILLARD, Agence de l'Eau Artois-Picardie
Monsieur GALLET, Conservatoire des Sites Naturels Nord Pas-de-Calais
Madame ROSENCOURT, Comité Départemental de Canoë-Kayak
Monsieur LEFRANC, Délégué Suppléant du SIABY
Madame SALOME, représentant la DDE du Nord
Madame MARECHAL, représentant la Communauté de Communes du Pays des Géants
Monsieur DELFORGE, Maire de Lederzeele
Madame CADART-DEVOS, Maire d'Oost-Cappel
Madame RYCKEBUSCH, Maire de Zegerscappel
Madame DEWULDER, Maire de Rubrouck
Monsieur WULLENS, Maire de Buysseure
Madame REUMAUX, représentant la commune d'Houtkerque
Monsieur DEQUIDT, Maire de Winnezeele
Monsieur NUGOU, Administrateur de la Fédération du Nord pour la Pêche et la Protection du milieu aquatique
Monsieur DUTILLEUL, représentant le service de Police de l'Eau du Nord
Monsieur FIGOUREUX, Maire de West-Cappel
Monsieur GILLOT, Association des Jardins du Cygne

Etaient Absents :

Madame DEMOL, membre de la CLE représentant la Chambre d'Agriculture du Nord
Monsieur DE CHAMBURE, membre de la CLE représentant le Syndicat des propriétaires agricoles du Nord
Monsieur KERCKHOVE, Maire de Wormhout
Monsieur DEVYNCK, Maire d'Esquelbecq
Monsieur POULIE, représentant de la DREAL (DRIRE)
Monsieur AMPEN, Maire d'Arnèke
Monsieur SAISON, Maire d'Hondschoote
Monsieur DUSAUTIER, Maire d'Ochtezeele
Monsieur NORMAND, représentant Noréade
Monsieur BONNET, Maire d'Oudezeele
Monsieur TREDEZ, CENH
Monsieur MUYS, Président du Mouvement National de Lutte pour l'Environnement 59/62
Monsieur DESMADRYL, Président du Mouvement National de Lutte pour l'Environnement 59/62, Comité de l'Yser
Monsieur DENAES, Adjoint au maire d'Oudezeele
Madame CAMPAGNE, Maire de Saint-Sylvestre-Cappel

Monsieur DEFEVERE, Maire de Staple
Madame BARROIS-GOBLET, Maire de Wemaers-Cappel
Monsieur FERAMUS, Maire de Hondeghem
Monsieur VARLET, Maire de Sainte-Marie-Cappel
Monsieur FACHE, Maire de Bavinchove
Monsieur LECONTE, Maire d'Eecke
Madame DUBREUCQ, Maire de Bollezeele
Monsieur MONSTERLEET, Maire de Volckerinckhove
Madame CLICTEUR, Maire de Wylder
Monsieur DIEUSAERT, Maire d'Oxelaere
Monsieur BOURGEOIS, Maire de Boeschepe
Monsieur LAPORTE, Maire d'Herzeele
Monsieur VIDRIL, Délégué du SIABY pour la commune d'Arnèke
Monsieur LEURS Laurent, Délégué du SIABY pour la commune de Broxeele
Monsieur CAUX, Maire de Broxeele
Monsieur SCHACHT, Délégué du SIABY pour la commune d'Oxelaere
Madame ROELS, Déléguée du SIABY pour la commune de Staple
Monsieur DERAM, Président de l'Office du Tourisme de Wormhout
Monsieur CORNIER, Conservatoire Botanique National de Bailleul
Madame MELIN, Fédération Régionale des Chasseurs
Monsieur COCKEMPOT, Président de l'ASAD de Wormhout
Monsieur VERSTRAET, Association CLCV
Madame BEAUCAMP, habitante d'Oudezeele

Objet de la réunion :

Hydro-morphologie et bon état écologique

1. contexte réglementaire et dynamique fluviale

2. SEQ Physique

3. le PDPG

4. Retours d'expériences d'entretien mené dans le cadre d'un plan de gestion par l'AMEVA

Heure de début de la réunion 9h37

M. SCHEPMAN et Mme STAELEN accueillent les participants et s'excusent du retard pris en début de réunion.

Pour des questions d'organisation, la réunion débute avec la présentation n°3.

Mlle LORENSKI invite M. KLEINPRINTZ à débiter sa présentation du Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG).

- Le PDPG

La Fédération du Nord pour la pêche et la protection du milieu aquatique est une structure associative regroupant l'ensemble des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA).

La Fédération a mis en place à l'échelle du département un plan de gestion (PDPG) afin de satisfaire les besoins des pêcheurs tout en préservant le milieu. Le PDPG fournit une expertise du milieu considéré.

On distingue trois types de « contexte » pour les cours d'eau : salmonicole, eso-cyprinicole et intermédiaire (présence du brochet et de la truite). Un contexte est une aire géographique de répartition d'une population naturelle et homogène de poissons et également une unité spatiale de gestion piscicole.

L'Yser est un contexte cyprinicole pour lequel l'espèce dite repère (indicatrice) est le brochet. Ainsi, le cours d'eau doit permettre à cette espèce d'effectuer l'ensemble de son cycle de développement (de l'accueil à la reproduction). Cela permet ainsi d'évaluer la fonctionnalité du milieu par rapport aux différentes phases du cycle de vie de l'espèce repère.

Des calculs permettent d'évaluer la capacité d'accueil et de production du milieu et également l'impact des facteurs de perturbation. On distingue alors trois états selon la fonctionnalité : conforme (pas d'impact significatif), perturbé (fonctionnement non optimal) et dégradé (la fonctionnalité n'existe plus).

L'Yser présente un contexte dégradé où l'espèce repère est absente des pêches électriques. Toutefois les espèces dites accompagnatrices sont présentes.

Les principales perturbations rencontrées sur l'Yser correspondent à un déficit d'accueil : recalibrage (manque d'habitat fonctionnel), pollution...

Il manque également de sites de reproduction car les zones humides de l'Yser sont peu fonctionnelles souvent en position perchées par rapport au cours d'eau.

M. SCHEPMAN interroge M. JOURDAN sur la précision a le PDPG.

M. JOURDAN indique que le PDPG a une vocation d'inventaire des zones potentielles de frayères. Dans le cas du brochet, une frayère fonctionnelle couvre une surface d'environ 2000m². Sur l'Yser, le PDPG recense 10 ha de zones alluviales potentielles pour des zones de fraie.

Le PDPG établit également un inventaire des espèces piscicoles : il n'y a pas de brochet mais on note la présence de la Loche de rivière et de l'Anguille

(également espèce repère pour le contexte cyprinicole). Cette dernière fait d'ailleurs l'objet d'un règlement européen qui stipule la mise en place de plan de gestion. M. SCHEPMAN indique que la problématique anguille est particulièrement importante et l'aménagement de passes à poisson est très coûteux.

Le PDPG prévoit des actions pour une durée de 5 ans afin de retrouver un état fonctionnel. Sur l'Yser, il faudrait améliorer l'habitat et revégétaliser les berges et le lit. Les actions à mettre place passent par un entretien pérenne, la restauration de frayères et le respect de la libre circulation (cette libre circulation des espèces est aujourd'hui effective sur l'Yser en France).

Après une sortie de terrain réalisée en janvier 2009, M. KLEINPRINTZ explique qu'il faut une action sur la ripisylve notamment sur l'Yser amont. Au niveau de Wormhout certaines zones humides sont quasiment fonctionnelles. En aval, les anciens méandres sont en position perchée, la reconnexion paraît impossible.

M. KLEINPRINTZ explique que l'aménagement d'1ha de frayère pour la reproduction du brochet serait suffisant sur l'Yser pour être fonctionnel pour la vie de l'espèce.

M. RYCKELYNCK Thierry demande s'il faut aménager 1ha d'un seul bloc. M. JOURDAN explique qu'il faut au moins 2000m² mais il peut y avoir plusieurs zones. Toutefois, plus la zone est grande plus il y aura de brochetons.

M. PATOOR indique que le retour du brochet dépend également d'un retour à une bonne qualité de l'eau. M. PATOOR et M. KOCISCEWSKI souhaitent que l'entretien par curage soit limité et que des mesures de prévention soient prises pour que l'Yser retrouve son lit majeur.

M. SCHEPMAN souligne que la qualité de l'eau est un enjeu important également pour nos voisins flamands.

M. SCHEPMAN demande si l'acquisition foncière est possible et financée par l'Agence de l'Eau. M. JOURDAN indique que l'Agence de l'Eau prévoit le financement d'acquisition foncière dans son 9^{ème} programme.

M. SCHEPMAN évoque la possibilité de reméandrage sur l'Yser. M. SCHEPMAN sollicite l'assemblée pour obtenir un accord de principe pour la réalisation future d'expériences pilotes. Pas d'objections.

M. DELASSUS Bernard indique que l'idéal est d'acquérir les parcelles pour ce genre d'opérations.

M. BOLLENGIER Denis explique que l'entretien est nécessaire et il est possible de concilier les différentes activités (pêche, agriculture...) sans forcément exproprier.

M. LEURS Stéphane explique que l'entretien ne doit pas conduire au remblai de zones humides. Des procédures sont en cours actuellement sur le territoire pour ce genre de faits.

Par ailleurs, M. LEURS Stéphane indique l'existence de la réglementation sur les zones non traités (pas de traitement à moins de 5 mètres minimum des points d'eau) concernant la qualité de l'eau.

M. GLACET indique que la pollution par les nitrates et les phytosanitaires est trop souvent associée aux agriculteurs alors que les collectivités sont également responsables.

M. BOLLENGIER Denis indique que le 4^{ème} programme d'actions en zones vulnérables se peaufine et il prévoit la mise en place de bandes enherbées le long des cours d'eau pour les agriculteurs. M. BOLLENGIER Denis demande si les mêmes exigences seront imposées aux particuliers.

- Le bon état écologique et la dynamique fluviale

M. JOURDAN explique que la Directive Cadre Européenne sur l'eau (23 octobre 2000) demande aux Etats membres d'atteindre le bon état écologique des cours d'eau au plus tard en 2015. Cette Directive impose la mise en place de plan de gestion. En France, les plans de gestion sont constitués par les SDAGE. L'Europe va évaluer en 2015 l'atteinte ou non des objectifs prévus dans le SDAGE. Des reports existent pour 2021 et 2027. L'Europe demande une obligation de résultats.

Le SDAGE décline un programme de mesures applicable par territoire de SAGE avec des actions à mettre en place.

Pour l'Yser, l'atteinte du bon état est reportée de deux plans de gestion en 2027 aux motifs : technique (durée de réalisation des mesures sur la pollution diffuse) et par rapport aux conditions naturelles (faible débit d'étiage, densité de population...)

Le programme de mesure sur l'Yser prévoit notamment des mesures sur l'habitat : restauration/revégétalisation des berges, restauration du lit mineur, restauration des annexes alluviales...

En effet, ces paramètres vont agir sur l'hydromorphologie, c'est-à-dire le fonctionnement du cours d'eau. M. JOURDAN rappelle les éléments essentiels du fonctionnement des cours d'eau. Le bassin versant est le territoire de gestion de l'eau. L'hydrosystème comprend des échanges latéraux et verticaux.

Même si d'un point de vue juridique le cours d'eau n'est pas clairement défini, le cours d'eau peut être caractérisé par des éléments scientifiques bien connus : talweg, faune et flore, débit, berges et substrat...

Il faut considérer le cours d'eau dans son ensemble lit mineur + lit majeur ce qui implique la prise en compte de la notion d'habitats aquatiques (berges, substrat, annexes alluviales). La qualité de l'habitat est déterminante pour l'atteinte du bon état écologique car on ne considère pas seulement l'état chimique mais on évalue le cours d'eau en tant qu'élément de vie.

Un milieu en bonne qualité hydromorphologique et biologique comprend des berges végétalisées, des écoulements diversifiés, des habitats diversifiés, une chaîne alimentaire fonctionnelle et une diversité biologique.

Ainsi, les annexes alluviales jouent un rôle particulièrement important pour le retour à une bonne qualité biologique. La restauration de ces annexes permet en

général de restaurer les fonctions pour l'expansion des crues, améliorer la qualité des eaux, gérer la dynamique des écosystèmes (poissons notamment).

L'Agence de l'Eau prévoit dans son 9^{ème} programme une aide financière sur des opérations de restauration :

- études préalables et suivi : jusque 70% de subventions
- travaux de restauration et d'entretien 50% de subvention avec 30% supplémentaires pour les opérations pilotes commencées avant janvier 2010.
- acquisitions foncières : jusque 50% de subventions

- Le SEQ Physique

M. LEFEBVRE explique que la Directive Cadre Européenne demande l'atteinte du bon état écologique qui comprend à la fois le bon état physico-chimique mais aussi le bon état biologique lequel comprend la notion d'hydromorphologie (c'est-à-dire l'habitat et son fonctionnement).

Cette notion est relativement récente. On s'y intéresse seulement depuis 10 à 15 ans. Un outil d'évaluation de la qualité des habitats a été développé au niveau national : le SEQ (système d'évaluation de la qualité) physique. On s'intéresse à 4 compartiments majeurs du cours d'eau : lit majeur, lit mineur, berges, ripisylve.

Le SEQ Physique évalue la qualité sous forme de classe et d'indices à l'aide d'un code couleur. Le SEQ Physique évalue un écart par rapport à la référence : la référence est un cours d'eau naturel. L'Yser étant un cours d'eau très anthropisé, l'écart à la référence est d'autant plus important.

L'Yser présente en globalité une qualité orange signifiant un milieu significativement perturbé. Le lit majeur et le lit mineur de l'Yser atteignent une qualité moyenne dite perturbée tandis que les berges et la ripisylve sont déclassées à hauteur de 32% en qualité sévèrement perturbée. L'avantage de l'Yser c'est de ne pas avoir d'obstacles à l'écoulement, donc la continuité écologique est respectée.

Les actions préconisées sur l'Yser sont :

- limiter les opérations de curage et de mettre en place un observatoire du fonctionnement de la rivière.
- favoriser l'élargissement des bandes enherbées et reconstituer la ripisylve
- recharger le cours d'eau en débris ligneux et diversifier les écoulements (étude pour une recharge granulométrique)

Pour restaurer la fonctionnalité des cours d'eau il faut retenir la notion de sinuïté : horizontale (méandre) et verticale (séquences de radiers et de mouilles).

M. PATOOR attire l'attention sur la végétation rivulaire de la Colme où un tronçon reboisé est aujourd'hui partiellement obstrué. M. KOCISZEWSKI indique qu'il faut réfléchir tronçon par tronçon en choisissant les essences par rapport à l'habitat.

Mme STAELEN précise qu'en matière d'entretien, il faut garder de l'espace pour le passage des engins, ainsi le boisement d'une berge sur deux est plus raisonnable.

M. BROUWER souhaite connaître la projection de la dynamique fluviale à l'horizon 2030 notamment par rapport aux questions de changements climatiques et de montée du niveau des mers. M. JOURDAN souligne que ces phénomènes ont besoin d'une appropriation collective, de nombreuses réflexions et études sont en cours sur cette question. M. JOURDAN rappelle qu'envoyer l'eau en aval n'est pas la solution, d'autant plus qu'une Directive Inondations existe et demande aux Etats membres de travailler en coordination.

M. SCHEPMAN souligne l'importance de la problématique au niveau géopolitique.

M. DELBECQUE demande si des conseils sont disponibles sur la ripisylve pour les particuliers. En effet, les particuliers sont demandeurs de conseils en matière de plantations le long des berges.

Mlle LORENSKI conseille aux riverains de se rapprocher de l'USAN pour avoir un conseil adapté sur les essences et sur l'entretien. M. DRIEUX indique que l'entretien des cours d'eau du bassin est nécessaire et il faut être prudent sur le reboisement. M. MARTIN indique que le SAGE peut faire des préconisations par rapport au problème des particuliers.

M. SCHEPMAN suggère la création d'une brochure sur l'entretien pour les riverains. Mme STAELEN souligne que c'est une bonne idée car il y a aussi des problèmes de déchets déversés dans les cours d'eau (tontes).

M. DELASSUS Bernard souligne aussi ce problème de déchets sur Hardifort.

M. PATOOR explique que les associations de pêche peuvent s'organiser pour faire des « nettoyages » comme cela existe sur d'autres secteurs.

M. JOURDAN explique que les bandes boisées pourront désormais être intégrées dans les surfaces reprises par l'éco-conditionnalité de la PAC. Il est important de tenir compte de la dimension économique.

M. BOLLENGIER Denis indique que pour recréer une végétation rivulaire, les propriétaires riverains doivent être d'accord.

M. FOUQUET explique que de nombreuses personnes assimilent les bandes enherbées à des chemins de randonnées ce qui pose ensuite le problème des déchets retrouvés dans les cours d'eau. M. FOUQUET estime que l'implantation de zones boisées sur les bandes enherbées permettrait de créer des ruptures dans le linéaire et d'éviter les problèmes relatifs à la randonnée.

M. JOURDAN indique que l'Agence de l'Eau s'intéresse de près à la ripisylve : il y a un partenariat avec le CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière) afin de restaurer le boisement rivulaire.

M. LETELLIER remarque que l'aspect « évacuation de l'eau » dans la lutte contre les inondations reste bien ancré dans les esprits alors que le fonctionnement naturel du cours d'eau implique des zones naturelles de débordement.

M. LEFEBVRE explique que, dans la Somme, les mentalités ont évolué, les travaux de lourds de curage ont cessé et les cours d'eau fonctionnent bien.

M. MARRIS approuve les principes de dynamique fluviale et comprend l'intérêt de la restauration mais il indique qu'il convient de rester maître de l'eau arrivant sur le territoire.

- Retour d'expérience de l'AMEVA sur la restauration et l'entretien de cours d'eau par des plans de gestion

M. AJOUZ explique que le Syndicat Mixte AMEVA (Aménagement et Valorisation du bassin de la Somme) a été créé suite aux inondations de la Somme en 2001. L'AMEVA a plusieurs compétences : gestion du risque inondation, études de programmation (restauration de cours d'eau, zones humides, plans de gestion...), mission d'assistance technique travaux, élaboration et mise en œuvre des SAGE, élaboration de Documents d'Objectifs des sites Natura 2000.

L'AMEVA regroupe 58 communes du bassin versant de la Somme, 12 associations syndicales, 25 EPCI, le Conseil Général de la Somme et le Conseil Général de l'Aisne.

Les objectifs de gestion des cours d'eau par des plans de gestion sont multiples :

- Restaurer et protéger les milieux aquatiques (en lien avec la Directive Cadre Européenne sur l'Eau)
- Gérer le risque inondation (Directive Inondation)
- Concilier les différents usages

Les plans de gestion sont des outils à la fois techniques (programmation des travaux), réglementaires (couplés à des dossiers loi sur l'eau et Déclaration d'Intérêt Général), et, financiers (estimation des travaux préconisés, prévision du budget).

Concernant les plans de gestion, l'AMEVA intervient pour une mission d'assistance auprès des maîtres d'ouvrage. C'est par exemple le cas de la Trie, affluent de la Somme, où la communauté de communes est maître d'ouvrage du plan de gestion.

M. AJOUZ explique les problématiques de la rivière Trie : recalibrage, homogénéisation des faciès d'écoulement, enfoncement du lit, déficit de ripisylve, problème de continuité écologique.

Les travaux préconisés visent la renaturation de la tête de bassin et le boisement des berges avec un léger programme d'entretien.

Sur un tronçon recalibré, les travaux ont consisté en un reprofilage du lit dans le tracé existant : rétrécissement du lit, rechargement des banquettes ce qui donne un effet de reméandrage permettant de diversifier les écoulements.

Une Zone d'Expansion de Crues (ZEC) a été restaurée : la zone avait été comblée progressivement par le dépôt des boues de curage. L'abaissement de la

berge à ce niveau a permis le débordement dans la zone pour la rendre fonctionnelle.

Pour la restauration des berges, des techniques végétales sont utilisées.

Le plan de gestion comprend aussi un volet sur la lutte contre les espèces invasives.

Enfin, des indicateurs ont été mis en place pour assurer le suivi des plans de gestion : biologique (IBGN, flore), piscicole (pêches électriques), hydromorphologique (évolution des faciès d'écoulement, des substrats, suivi des ZEC).

En termes de délais, M. AJOUZ indique que l'étude de la rivière Trie (BV = 84km²) a eu lieu en 2005, en 2006 s'est tenue l'enquête publique, puis les travaux ont débuté en 2007.

M. GLACET demande comment sont organisés les effectifs pour le suivi des plans de gestion. M. AJOUZ indique que la mission d'assistance technique est exercée par une personne pour environ 300km de cours d'eau.

- Questions diverses

Mme STAELEN indique que le boisement doit comporter des limites car l'entretien des cours d'eau doit pouvoir se faire.

M. LEURS Stéphane indique que sur le bassin versant de nombreuses opérations ponctuelles ont été faites par l'USAN sans grand succès (Cruys Becque, végétalisations, méandre...). M. LEURS Stéphane souhaiterait une meilleure organisation à l'avenir.

Mlle LORENSKI explique que l'USAN a, en effet, entrepris certains travaux par le passé avec des résultats plus ou moins satisfaisants. Aujourd'hui, Mlle LORENSKI précise que l'USAN mène une réflexion sur l'élaboration de plans de gestion et tous ces aspects seront intégrés de façon globale de manière à raisonner à l'échelle du bassin versant et non plus de façon ponctuelle. Mlle LORENSKI indique qu'il était donc tout à fait intéressant d'avoir l'intervention de l'AMEVA pour savoir ce qui fonctionne sur d'autres secteurs semblables.

M. PARMENTIER indique que le Conseil Général appuie financièrement les maîtres d'ouvrage qui souhaitent mettre en œuvre des opérations d'entretien de cours d'eau.

M. DRIEUX remercie l'ensemble des participants. M. SCHEPMAN remercie les intervenants.

M. BEHAEGEL trouve intéressant ce travail mené ensemble bien que les intérêts divergent parfois. M. BEHAEGEL regrette néanmoins que nous n'ayons pas abordé davantage le problème des rats musqués.

Heure de fin de la réunion : 12h30